

**Avec nous, soyez acteur(s) de la restauration de notre patrimoine !**

## **REJOIGNEZ L'ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE CALLEVILLAIS**

Cette association a pour objet de :

- sauvegarder et valoriser le patrimoine Callevillais
- récolter des fonds pour financer des opérations de restauration, de conservation, de valorisation du patrimoine communal, en particulier celui de l'église et de son environnement.
- faire découvrir ce patrimoine et sensibiliser la population de la commune à sa sauvegarde.

### **Pavés mosaïques émaillés découverts à Calleville**

Au cours des XIIe XIIIe siècles, la famille des seigneurs d'Harcourt avait fait bâtir un très beau manoir qui était leur résidence favorite. D'après des fouilles faites en 1816 par REVER à Calleville, des **pavés mosaïques émaillés** ont été retrouvés, aux armoiries des Harcourt et des grandes familles ducal normandes. Voir ci-contre.



### **L'église sainte Clotilde**

A l'évidence le patrimoine religieux représente une grande part du patrimoine du village (calvaires, église, cimetière...). L'église, fondée par les familles d'Harcourt aux 10<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> siècles, modifiée au 17<sup>ème</sup> siècle, était dédiée à l'évêque d'Orléans : saint Aignan ou saint Agnan, mais à partir du 17<sup>ème</sup> siècle un curé décida de prendre sainte Clothilde comme protectrice. Cette bâtisse renferme d'étonnantes richesses: statuaire (bois sculpté du 16<sup>ème</sup> siècle, moulage de plâtre polychrome du 19<sup>ème</sup> siècle), un autel retable d'époque Louis XIV, des bannières de charité, des vitraux du 19<sup>ème</sup> siècle réalisés par l'atelier de verriers DUHAMEL-MARETTE, un magnifique aigle-lutrin du 17<sup>ème</sup> siècle récemment restauré bénévolement par des habitants de Calleville et un sculpteur de la région.

Des pèlerins venaient vénérer, il y a quelque temps encore, **sainte Apolline** pour ceux qui souffraient de maux de dents, et surtout **saint Héliier**, ce dernier étant invoqué pour la cécité et pour les enfants chétifs et rachitiques.



Saint Aignan Sainte Clotilde



Saint Héliier Sainte Apolline

## **VOS COORDONNEES**

Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone fixe	Mobile
Courriel	

## **ADHESION / RENOUVELLEMENT**

Je souhaite adhérer à l'Association en tant que membre adhérents :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| <input type="checkbox"/> De 16 à 25 ans                  | 8 euros             |
| <input type="checkbox"/> Individuel (supérieur à 25 ans) | 15 euros            |
| <input type="checkbox"/> Couple                          | 20 euros            |
| <input type="checkbox"/> Bienfaiteur (don + adhésion)    | 45 euros au minimum |

Pour tous renseignements, contactez le président, Daniel CHARPENTIER

- ✉ La Mairie, 29 rue Jules Quatrefois, 27800 CALLEVILLE
- ☎ 02 32 44 95 62
- @ contact@assoampatcallevillais.fr / <http://www.assoampatcallevillais.fr>
- 📘 facebook.com/lesamisdupatrimoinecallevillais

TSVP

# BULLETIN DE SOUTIEN

Je choisis le montant de mon don :  50 €       100€       autre montant .....€

Je souhaite recevoir un reçu fiscal :  oui       non

Je verse ce don au titre de (facultatif) :

- L'impôt sur le revenu et je bénéficie de 66% de réduction fiscale
- L'impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) et je bénéficie de 75% de réduction fiscale

Je choisis l'affectation de mon don pour :

- Tous les projets de l'association
- La rénovation des menuiseries de l'église St Aignan / Ste Clotilde
- La couverture du chœur
- Autre : .....

## MOYENS DE PAIEMENT

Je règle par

- Chèque** à l'ordre « *Les Amis du Patrimoine Callevillais* » que j'envoie à l'association
- Paypal**, en allant sur le site ou, pour ceux qui ont déjà un compte, en envoyant votre don à [contact@assoampatcallevillais.fr](mailto:contact@assoampatcallevillais.fr)

## QUELQUES PRINCIPES A PROPOS DE LA DEDUCTION FISCALE

*En quoi cela consiste ?*

- a) Pour un particulier  
66% du don est déductible des impôts. Cela signifie que, si vous payez des impôts en France, sur un don de 100€ à l'association «*les Amis du Patrimoine Callevillais* », 66€ seront déduits des impôts à payer. Votre don ne vous revient qu'à 34€. Il y a une limite fixée à 20% du revenu net imposable, elle est donc très rarement atteinte.
- b) Pour les entreprises  
Les dons versés à l'association, pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ouvrent droit à une réduction de 60%, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaire.

*Comment cela marche ?*

Vous recevrez un reçu fiscal que vous joindrez à votre déclaration de revenus annuelle (sauf si vous déclarez vos revenus en ligne). Sur le formulaire de déclaration des revenus n° 2042K, le montant du don est à inscrire à la ligne 7UF du paragraphe 7 REDUCTIONS ET CREDIT D'IMPOT de la page 4.

*Pour l'impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)*

Pour un patrimoine net taxable entre 1,3 et 2,57 millions d'euros au 1er janvier 2015, vos dons sont déductibles à la hauteur de 75% et dans la limite maximale de 50.000€. Si vous faites un don de 2000€, vous pouvez déduire 1500€ de votre ISF et votre don ne vous coûtera que 500€. Pour cela, vous utiliserez la déclaration de revenus complémentaires n° 2042C



Scannez ce QR code  
et suivez-nous sur  
**Facebook**